

# MUTUELLE, SURCOMPLEMENTAIRE ET TELETRAVAIL : VOS DEMARCHES EN NOVEMBRE !



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**Mutuelle et surcomplémentaire** : Chaque agent de Pôle emploi, quel que soit son statut, doit valider le formulaire d'adhésion à Malakoff avant le dimanche 21 novembre pour assurer la continuité de sa couverture santé.

Vous pouvez rester sur les garanties de base du contrat avec déjà des prestations de haut niveau, ou si vous le souhaitez, et en fonction de votre besoin de couverture, vous pouvez opter pour le régime de surcomplémentaire additionnel au régime de base. Vous avez le choix entre trois options, que nous vous conseillons d'étudier afin de déterminer si elles correspondent à vos besoins et vos attentes en matière de protection santé. (plus d'informations [ICI](#))

L'option peut être choisie immédiatement ou en cours de contrat.

Si vous avez opté pour la surcomplémentaire, vous pouvez modifier votre choix d'option ou y mettre fin en cours de contrat. Par contre, en cas de résiliation, celle-ci sera définitive pour toute la durée du contrat en vigueur !

## Option surcomplémentaire : Prenez le temps d'étudier !

**Télétravail** : agents de droit privé ou public, managers ou non, la demande doit être faite au plus tard le vendredi 26 novembre 2021 pour une mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 !

Je peux bénéficier de jusqu'à trois jours de télétravail par semaine en fonction de mon activité.

Une 2<sup>e</sup> campagne aura lieu en juin 2022 pour étendre le nombre de jours de télétravail, dans le cas d'une acceptation en deçà de ma demande initiale ou pour accroître le nombre de jours de celle-ci !

## Besoin de davantage d'informations ?

## La CFTC est là pour vous aider ! Contactez-nous !



[syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr)

 [www.facebook.com/CFTCEmploi](https://www.facebook.com/CFTCEmploi)

 [cftcemploi](https://twitter.com/cftcemploi)